

PARLEMENTS DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Présentée par

Les élèves de CM2 de l'école FISW à Seattle aux Etats-Unis, école AEFE.

Allen Jarrah

Cornell Kaelani

Doa Bellec Moon

Faggioli Vincenzo

Fernandez Olivia

Folley Harrison

Gregory Oceane

Hernandez Helena

Jahani Kian

Jensen Ava

Kreiner Linda

Kroehl Alek

Lebreton Eva

Luengo Cheline Stefan

Marlan-Pollner Zia

Mayes Andrew

Millen Kylie

Mosier Emily

Stewart Saphyre

Wilson Ivy

EXPOSÉS DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs

Nous sommes des élèves de CM2 vivant à Seattle aux États-Unis. Cette année, en 2020, nous célébrerons le centenaire du vote des femmes et nous savons comme cette date est importante.

En France, trois dates sont cruciales pour les droits des femmes. Le 5 septembre 1791, Olympe de Gouges a écrit la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Le 21 avril 1944 est le jour où la loi a permis aux femmes de voter et le 6 juin 2000 est le jour où la parité en politique a été imposée. Mais, malgré toutes ces lois et déclarations, il reste quand même des inégalités et cela doit changer. Très vite !

Pendant des années, les filles et les femmes ont été poussées à suivre les stéréotypes : ne pas jouer à des sports « consacrés aux garçons ». Elles étaient forcées de porter des robes, de rester à la maison pour apprendre à cuisiner, à faire le ménage, à repasser le linge, etc. Même si les mentalités ont évolué, les femmes d'aujourd'hui font 3h10 min de ménage et de courses, tandis que les hommes n'y consacrent que 1h10 par jour. Il faut changer les mentalités le plus jeune possible.

De plus, même si les filles ont de meilleurs résultats que les garçons aux épreuves scientifiques, elles sont souvent considérées comme étant moins “bonnes” que les garçons, les femmes étaient encore payées 15% de moins que les hommes pour le même métier. Aujourd’hui, en 2020, les femmes sont toujours payées moins que les hommes, cela n’est vraiment pas juste.

Pour finir, La loi du 3 août 2018 renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes contre les femmes. Néanmoins, c’est insuffisant : Toutes les trois jours, une française meurt sous les coups de son compagnon. Mais souvent les femmes ont peur de porter plainte. C’est révoltant !

Proposition de loi

Article 1

Nous proposons que l'Éducation Nationale introduise dans les programmes de CE1, CM2 et de troisième des leçons pour sur l'égalité des filles et des garçons et contre les stéréotypes de genre.

Article 2

Nous proposons que l'Éducation Nationale propose une information obligatoire en 4ème sur les formations scientifiques, présentée par des femmes et des hommes.

Article 3

Nous proposons que toutes les entreprises qui ne paient pas le même salaire pour le même travail paie une amende égale à la différence de salaire annuel entre les hommes et les femmes.

Article 4

Nous proposons que tous les téléphones soient munis d'une application qui permettent de lancer une alerte immédiate, reliée directement à la police et géo-localisée, en cas d'agression ou d'harcèlement.